

République française
Département du Tarn

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Autorisation du Président à signer le Marché « Cœur de Village de Lamontélarié »

Séance du 28 juin 2023
Délibération n°DBC_2023_063

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 14
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 15
- dont « pour » : 15
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 28 juin 2023 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LAMONTELARIE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Pierre BAILLY par Francis CROS

Suppléés :

Excusés : Alain CABROL, Jacques CALVET, Marie CASARES, Jim RONEZ, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Autorisation du Président à signer le Marché « Cœur de Village de Lamontélarié »

Dans le cadre de ses opérations « cœur de village », la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et Montagne Haut Languedoc souhaite engager des travaux d'aménagement et d'embellissement sur la commune de Lamontélarié et plus particulièrement sur le parvis de la mairie.

La consultation des entreprises travaux a eu lieu du 4 avril 2023 au 5 mai 2023. THOUY TP et SOLACO TP ont candidaté, BOUSQUET BTP n'a pas donné suite à cette consultation.

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/07/2023
081-200066553-20230628-DBC_2023_063-DE

Le 6 juin 2023, le bureau d'études CET INFRA, dans le cadre de sa mission partielle d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la commune de Lamontélarie et la Communauté de Communes se sont réunis afin d'analyser les offres proposées :

	THOUY TP	SOLACO TP
Prix total (€ HT)	78 911.00 €	70 326.50 €
Classement	2	1

Il est ainsi demandé aux membres du Bureau Communautaire :

- de retenir l'entreprise SOLACO TP pour réaliser les travaux,
- d'autoriser le Président à signer le marché,
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de retenir l'entreprise SOLACO TP pour réaliser les travaux,
- d'autoriser le Président à signer le marché,
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

**Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17/07/2023
et publié ou notifié
le 17/07/2023



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/07/2023 081-200066553-20230628-DBC_2023_063-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Autorisation du Président à signer le Marché « Etude d'Optimisation du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets (SPPGD)»

Séance du 28 juin 2023
Délibération n°DBC_2023_057

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 14
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 15
- dont « pour »: 15
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 28 juin 2023 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LAMONTELARIE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Pierre BAILLY par Francis CROS

Suppléés :

Excusés : Alain CABROL, Jacques CALVET, Marie CASARES, Jim RONEZ, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Autorisation du Président à signer le Marché « Etude d'Optimisation du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets (SPPGD)»

La Commission des marchés s'est réunie le 5 juin 2023 pour examiner les réponses à l'appel d'offre pour le marché « Etude d'Optimisation du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets (SPPGD) ».

Après analyse des offres reçues, il est proposé de retenir le bureau d'étude ECOGEOS dont le montant de l'offre s'élève à 37 458 € TTC.

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/07/2023 081-200066553-20230628-DBC_2023_057-DE

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché « Etude d'Optimisation du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets ».

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 06/07/2023
et publié ou notifié
le 06/07/2023



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/07/2023 081-200066553-20230628-DBC_2023_057-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Candidature à l'appel à projets « Pôles de Pleine Nature en Massif-Central ».

Séance du 28 juin 2023
Délibération n°DBC_2023_062

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 14
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 15
- dont « pour »: 15
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 28 juin 2023 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LAMONTELARIE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Pierre BAILLY par Francis CROS

Suppléés :

Excusés : Alain CABROL, Jacques CALVET, Marie CASARES, Jim RONEZ, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Candidature à l'appel à projets « Pôles de Pleine Nature en Massif-Central ».

Un nouvel appel à projets « Pôles de Pleine Nature en Massif-Central » a été lancé en juin 2023.

En mai 2021, la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc a missionné le cabinet MDP Consulting afin de réaliser une étude de « définition d'un positionnement touristique et d'une stratégie territoriale de développement touristique ». Cette mission s'est achevée au cours du premier trimestre 2023.

Par ailleurs, la Communauté de Communes est lauréate de l'appel à candidatures « Territoires de lacs du Massif-Central ». Au travers de ce dispositif, elle élabore une stratégie intégrée et partagée,

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/07/2023 081-200066553-20230628-DBC_2023_062-DE

plaçant les lacs du Laouzas, de La Ravière, des Saints-Peyres et de Vésoles au cœur de la dynamique de développement de son territoire. Cette stratégie et le plan d'actions qui en découlent seront finalisés courant 2023.

Au travers de ces réflexions, les sports et loisirs de pleine nature apparaissent comme le vecteur d'attractivité essentiel du territoire.

Dans la mesure où les massifs du Caroux et de l'Espinouse se situent en majorité sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc, c'est tout naturellement que la communauté de communes a sollicité le Pays Haut-Languedoc et Vignobles pour intégrer la candidature Pôle de Pleine nature « **Montagnes du Caroux** ». Le pays du Haut Languedoc et Vignobles n'a pas souhaité faire candidature Commune avec le territoire de la Communauté des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc.

Il est donc proposé à l'assemblée de candidater à l'appel à Projet PPN sous le nom de : Monts et Lacs au cœur d'Occitanie.

Cette candidature devrait permettre de faciliter la mise en œuvre du plan d'actions décliné dans l'étude « définition d'un positionnement touristique et d'une stratégie territoriale de développement touristique », d'une part, et serait parfaitement complémentaire avec « La route des lacs » territoires de lac du massif Central.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de candidater à l'appel à projets 2023 – Saison 2 Pôles de pleine nature Massif Central
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à cette candidature.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 11 / 07 / 2023
et publié ou notifié
le 11 / 07 / 2023



RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/07/2023 081-200066553-20230628-DBC_2023_062-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Convention avec REFASHION

Séance du 28 juin 2023
Délibération n°DBC_2023_061

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 14
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 15
- dont « pour »: 15
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 28 juin 2023 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LAMONTELARIE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Pierre BAILLY par Francis CROS

Suppléés :

Excusés : Alain CABROL, Jacques CALVET, Marie CASARES, Jim RONEZ, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Convention avec REFASHION

Le Relais 81 collecte les textiles sur notre territoire en tant que prestataire de l'Eco-organisme Refashion. La convention avec Refashion arrivant à échéance, il est demandé au bureau de valider le renouvellement de cette convention et d'autoriser le président à la signer.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/07/2023 081-200066553-20230628-DBC_2023_061-DE

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

- d'autoriser le Président à signer la convention avec Refashion.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 06/07 / 2023
et publié ou notifié
le 06/07 / 2023



RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/07/2023 081-200066553-20230628-DBC_2023_061-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demande de subvention Challenge Vaquerin

Séance du 28 juin 2023
Délibération n°DBC_2023_060

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 14

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 1

Votants : 15

- dont « pour » : 15

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 28 juin 2023 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LAMONTELARIE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Pierre BAILLY par Francis CROS

Suppléés :

Excusés : Alain CABROL, Jacques CALVET, Marie CASARES, Jim RONEZ, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Demande de subvention Challenge Vaquerin

Le Challenge Vaquerin sollicite une subvention pour l'organisation de son 30^{ème} challenge. A cette occasion, un match de niveau TOP 14 avec comme équipe principale le Castres Olympique aura lieu au stade de La Balmette à Lacaune le vendredi 11 août 2023 en fin d'après-midi.

Afin de réaliser cette rencontre, le Challenge Vaquerin sollicite une subvention de 4 500 € pour l'année 2023.

Il est proposé au Bureau Communautaire de reconduire le montant attribué en 2022, soit 4 000 €, qui sera versé une fois le match effectué.

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/07/2023 081-200066553-20230628-DBC_2023_060-DE

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € à verser une fois le match effectué.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 06/07/2023
et publié ou notifié
le 06/07/2023



RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/07/2023 081-200066553-20230626-DBC_2023_060-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demande de subvention COS D'OC

Séance du 28 juin 2023
Délibération n°DBC_2023_054

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 14
Absents :
- dont supplésés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 15
- dont « pour »: 14
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 1

Le 28 juin 2023 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LAMONTELARIE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Pierre BAILLY par Francis CROS

Supplésés :

Excusés : Alain CABROL, Jacques CALVET, Marie CASARES, Jim RONEZ, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Demande de subvention COS D'OC

Après 2 ans de sommeil, suite au COVID, le Cos D'Oc, association des personnels de la Communauté de Communes, du CIAS Saint Vincent de Paul et des mairies du Territoire, a repris ses activités en 2022.

Afin d'aider l'association à financer l'adhésion à Comitéo 2023, à organiser des moments de convivialité et continuer à proposer des tarifs réduits sur plusieurs prestations, elle sollicite une subvention de 2 700 €.

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/07/2023 081-200068553-20230628-DBC_2023_054-DE

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE
A la majorité des membres présents

- d'attribuer une subvention d'un montant de 2 700 €.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 06/07/2023
et publié ou notifié
le 06/07/2023



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/07/2023 081-200066553-20230828-DBC_2023_054-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

**Délibération relative à Demande de subvention étude d'optimisation du Service Public de
Prévention et Gestion des Déchets (SPPGD)**

Séance du 28 juin 2023
Délibération n°DBC_2023_055

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 14
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 15
- dont « pour »: 15
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 28 juin 2023 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LAMONTELARIE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Pierre BAILLY par Francis CROS

Suppléés :

Excusés : Alain CABROL, Jacques CALVET, Marie CASARES, Jim RONEZ, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Demande de subvention étude d'optimisation du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets (SPPGD)

La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc peut bénéficier de subvention pour l'Etude d'Optimisation du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets (SPPGD) de la part de la Région et de l'ADEME.

Le plan de financement prévisionnel de cette étude est le suivant :

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/07/2023
081-200066553-20230628-DBC_2023_055-DE

DEPENSES TTC	RECETTES TTC
Etude d'Optimisation du SPPGD : 37 458 €	Subvention Région : 18 729 €
	Subvention ADEME : 7 491,60 €
	Autofinancement : 11 237,40 €
Total : 37 458 €	Total : 37 458 €

Il est demandé aux membres du Bureau Communautaire :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel de l'Etude d'Optimisation du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets (SPPGD),
- d'autoriser le Président à solliciter les financements inscrits au plan prévisionnel,
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'adopter le plan de financement prévisionnel de l'Etude d'Optimisation du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets (SPPGD),
- d'autoriser le Président à solliciter les financements inscrits au plan prévisionnel,
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

**Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 06/07/2023
et publié ou notifié
le 06/07/2023



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/07/2023 081-200066553-20230628-DBC_2023_055-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demandes de fonds de Concours

Séance du 28 juin 2023
Délibération n°DBC_2023_059

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 14
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 15
- dont « pour » : 15
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 28 juin 2023 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LAMONTELARIE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Pierre BAILLY par Francis CROS

Suppléés :

Excusés : Alain CABROL, Jacques CALVET, Marie CASARES, Jim RONEZ, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Demandes de fonds de Concours

Les dossiers de fonds de concours ci-dessous présentés par les communes sont complets, les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/07/2023 081-200066553-20230628-DBC_2023_059-DE

Communes	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part commune
NAGES	Achat tracteur	84 000,00 €	10 000,00 €	74 000,00 €
MURAT	Acquisition nacelle	57 400,00 €	28 700,00 €	28 700,00 €
	Mobilier salle communale	6 266,76 €	3 133,38 €	3 133,38 €
	Equipement aire de jeux	7 842,95 €	3 921,47 €	3 921,48 €
	Matériel informatique	5 579,20 €	2 789,60 €	2 789,60 €
	Matériel cantine scolaire	10 400,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €
LAMONTELARIE	Acquisition ordinateur	1 501,00 €	750,50 €	750,50 €
Montant des FDC attribués			54 494,95 €	

Il est proposé au Bureau Communautaire de valider ces plans de financement et d'attribuer les fonds de concours aux communes pour ces dossiers.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de valider les plans de financement définitifs tels qu'indiqués ci-dessus,
- d'attribuer les subventions au titre de fonds de concours aux communes pour ces dossiers,
- d'autoriser Monsieur le Président ou ses délégataires à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 06 / 07 / 20 23
et publié ou notifié
le 06 / 07 / 20 23



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/07/2023 081-200066553-20230628-DBC_2023_059-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Projet de réhabilitation d'une forge à la maison de Payrac

Séance du 28 juin 2023
Délibération n°DBC_2023_058

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 14

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 1

Votants : 15

- dont « pour » : 15

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 28 juin 2023 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LAMONTELARIE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Pierre BAILLY par Francis CROS

Suppléés :

Excusés : Alain CABROL, Jacques CALVET, Marie CASARES, Jim RONEZ, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Projet de réhabilitation d'une forge à la maison de Payrac

La Maison de Payrac est un lieu d'attraction majeur du territoire de la Communauté qui voit passer chaque année entre 12 000 et 15 000 visiteurs. Ses bénévoles font vivre les traditions autour du travail du bois, de la laine et de la filière du blé au pain. Afin de compléter son offre patrimoniale et culturelle, le projet consiste à transformer une ruine en un bâtiment de forge où sera présenté le travail du fer : découverte des outils, des méthodes artisanales, animations estivales et ateliers.

Les réponses aux premières demandes de co-financements permettent d'affiner le plan de financement comme suit :

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/07/2023 081-200066553-20230628-DBC_2023_058-DE

Dépenses	Montant (HT)	Ressources	Montant (HT)	%
Réhabilitation d'une forge à la Maison de Payrac	41 405.13 €	Région Occitanie	5 000,00 €	12
		Département du Tarn	13 000,00 €	31
		Association des Amis de Payrac	10 000,00 €	25
		Autofinancement – CCMLHL	13 405.13 €	32
Total	41 405.13 €	Total	41 405.13 €	100

Il est proposé d'adopter le plan de financement et d'autoriser le Président à solliciter les financements indiqués et à signer les pièces afférentes à cette opération.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'adopter le plan de financement ci-dessus et d'autoriser le Président à solliciter les financements indiqués,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 06 / 07 / 20 23
et publié ou notifié
le 06 / 07 / 20 23



RF
Sous-Préfecture de Castres

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/07/2023
081-200066553-20230628-DBC_2023_058-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

**Délibération relative à Remboursement contribution Parc Naturel Régional du Haut Languedoc
(PNRHL)**

Séance du 28 juin 2023
Délibération n°DBC_2023_056

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 14
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 15
- dont « pour »: 15
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 28 juin 2023 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LAMONTELARIE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Pierre BAILLY par Francis CROS

Suppléés :

Excusés : Alain CABROL, Jacques CALVET, Marie CASARES, Jim RONEZ, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Remboursement contribution Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNRHL)

Par délibération en date du 6 juin 2017 il a été décidé que la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc rembourserait aux communes leur contribution au Parc Naturel régional du Haut Languedoc.

En 2022 la contribution était de 1,50 € par habitant.

En 2023 la contribution est passée à 2 € par habitant.

En parallèle, les communes perçoivent désormais une dotation sur la biodiversité parce qu'elles sont membre d'un parc. Le montant de cette dotation pour l'ensemble des communes membres de la

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/07/2023 081-200066553-20230628-DBC_2023_056-DE

Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc est de 74 451 € pour 2023.

En conséquence il est proposé de mettre fin en 2024 à la prise en charge par la Communauté de Communes de l'adhésion des communes au Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNRHL).

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de mettre fin au remboursement de la contribution au Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNRHL) à compter de l'exercice 2024.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 06/07 / 20 23
et publié ou notifié
le 06/07 / 20 23



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/07/2023 081-200066553-20230628-DBC_2023_056-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Vote des tarifs Office de Tourisme

Séance du 28 juin 2023
Délibération n°DBC_2023_053

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 14
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 15
- dont « pour »: 15
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 28 juin 2023 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LAMONTELARIE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

Représentés : Pierre BAILLY par Francis CROS

Suppléés :

Excusés : Alain CABROL, Jacques CALVET, Marie CASARES, Jim RONEZ, Vincent VIDAL

Secrétaire de séance :

Objet : Vote des tarifs Office de Tourisme

Il est demandé au Bureau Communautaire de valider les tarifs de la boutique de l'Office de Tourisme ci- dessous :

LIVRES :	TARIFS
Le Chemin d'Arles	21,00 €
La Salvetat par le chemin des écoliers	18,00 €
Les Ptites Salvetoiles	2,00 € la carte/18,00 € l'affiche
Tote Bag	10,00 €

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/07/2023 081-200066553-20230628-DBC_2023_053-DE

LES GLAÇONS ON THE ROCKS :	
Sachet de 3 glaçons du Sidobre	7,50 €
Sachet de 6 glaçons du Sidobre en sachets couleurs	11,00 €
Sachet de 9 glaçons du Sidobre en coton alimentaire	15,00 €

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de valider les tarifs de la boutique de l'Office de Tourisme indiqués ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 06 / 07 / 20 23
et publié ou notifié
le 06 / 07 / 20 23



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/07/2023 081-200066553-20230628-DBC_2023_053-DE